Bienvenue

au blog du Club Amitié Triolais

clubat.fr

Attention, ce document contient beaucoup de zones noires. Il est déconseillé de l'imprimer!

Bienvenue ... à quoi?

Un blog est comme un journal, avec deux différences :

- 1. Il n'est pas sur papier mais sur internet (nécessite un ordinateur pour le consulter).
- 2. On peut commenter chaque article. Tous les commentaires sont visibles par tous.

Accéder au blog

L'adresse internet du blog est http://clubat.fr

Tout le monde peut <u>consulter</u> les articles publiés, et les <u>commenter</u>. Seuls les adhérents inscrits peuvent <u>gérer</u> des articles¹. Les adhérents inscrits reçoivent un courriel lors qu'un article est publié.

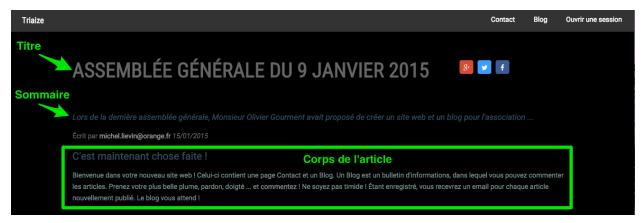
En général, et en temps qu'adhérent, vous accèderez au blog en cliquant sur le lien "Lire la suite" dans le courriel envoyé par le président.

¹ Une future version (prévue pour mars 2015) fera la distinction entre les **auteurs** et les **lecteurs** (adhérents). Seuls les **auteurs** pourront <u>gérer</u> des articles. Les **lecteurs** pourront <u>consulter</u> les articles, <u>commenter</u> et recevront un courriel lors de la publication d'un article.

Consultation du blog

Lorsqu'on clique sur le lien "<u>Lire la suite</u>" depuis un courriel, le navigateur par défaut s'ouvre. Il s'agit souvent de Internet Explorer, sauf si on a configuré <u>Chrome</u> ou <u>Firefox</u> pour être le navigateur par défaut. Le blog ne fonctionne malheureusement pas dans Internet Explorer version 8 (page blanche). Il faut avoir au minimum la version 9.

Un article de blog comporte trois parties : le titre, le sommaire et le corps (qui peut contenir des images).



Un article du blog

Une fois la lecture terminée, les adhérents sont vivement encouragés à :

- 1. partager l'article.
- 2. commenter l'article.

Partager un article

Si vous êtes inscrit sur un réseau social, comme Facebook ou Google+, vous êtes encouragés à partager cet article avec vos amis. Il suffit de cliquer l'un des boutons de partage.



boutons de partage

Commenter un article

Si vous voulez exprimer votre opinion, ou simplement remercier l'auteur de l'article, ou encore simplement encourager votre conseil d'administration, une excellente façon de le faire est d'écrire un commentaire. Celui-ci sera visible par tous².

Pour publier un commentaire, écrivez le texte du commentaire dans la zone "Participer à la discussion..." :



Écrire un commentaire

Il faut être connecté pour laisser un commentaire. Ceci peut se faire de trois façons :

- 1. en créant un profil, en fournissant votre nom, votre adresse email, et un mot de passe,
- 2. en utilisant un profil existant (par exemple en vous connectant sur Facebook)
- 3. ou de façon anonyme (avec un pseudonyme).

Cliquez sur un bouton de connexion à Facebook (ou autre réseau social), ou encore saisissez les trois informations suivantes :

- votre nom
- votre adresse courriel
- un mot de passe que vous mémoriserez pour vos futurs commentaires³.

² Le blog supporte la plateforme de commentaires Disgus.

³ Ce profil sera utilisable pour tous les blogs supportant Disqus.



S'enregistrer pour publier un commentaire

Liste des articles

Si vous désirez voir la liste des articles, pour voir les articles plus anciens ou plus récents, cliquer sur le lien "Blog" en haut à droite de la page :



Aller à la liste des articles

Quizz adhérent

Vous pensez avoir tout compris? Testez-vous:

1.	Quelle est l'adresse internet du site web : a. clubamitietriolais.fr b. clubamitietriaize.fr c. clubtriaize.fr d. clubat.fr
2.	Un adhérent reçoit un courriel lorsque : a. il s'enregistre au site web b. un nouveau commentaire est publié c. un nouvel article est publié d. il entre son mot de passe
3.	 Un adhérent a le droit de (cocher tout ce qui s'applique) : a. ignorer les courriels du blog b. publier un commentaire pour exprimer son opinion c. partager un commentaire qui lui plaît sur Facebook d. insulter d'autres adhérents
4.	Quelle façon de publier un commentaire n'est pas possible : a. avec un profil créé avec son adresse courriel et un mot de passe b. avec son profil Facebook (ou autre réseau social) c. avec le profil du président de la République française d. de façon anonyme (avec un pseudonyme)
างงง	ez votre réponses à <u>michel.lievin@orange.fr,</u> qui effectuera un tirage au sort parmi le

Envoyez votre réponses à <u>michel.lievin@orange.fr</u>, qui effectuera un tirage au sort parmi les bonnes réponses. Le nom du gagnant sera révélé lors d'un prochain article sur le blog.